



DÉLÉGATIONS DES PARASPORTS

PRATIQUÉS PRINCIPALEMENT EN HIVER

Arrêté du 16 décembre 2022

DÉLÉGATION DES PARASPORTS

PARASPORTS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES OU SENSORIELLES



La délégation est accordée jusqu'au 31 décembre 2026 à la Fédération Française Handisport pour toutes les disciplines pratiquées par des **personnes en situation de handicap physique ou visuel ou sourd ou malentendant** dont les parasports suivants, présents au programme des Jeux Paralympiques d'hiver.



Curling fauteuil



Para biathlon



Para ski alpin



Para ski nordique



Para snowboard

Une exception à la délégation accordée à la Fédération Française Handisport existe pour la discipline suivante déléguée à la fédération sportive agréée :

	FÉDÉRATION	PARASPORT	ÉPREUVE PARALYMPIQUE
	Fédération Française de Hockey sur Glace	Para hockey sur glace	Oui

PARASPORTS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL OU SENSORIEL



Pour les disciplines pratiquées principalement en hiver, la délégation est accordée jusqu'au 31 décembre 2026 à la Fédération Française du Sport Adapté pour toutes les disciplines adaptées en référence au public des **personnes en situation de handicap mental ou psychique**.

